PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS

L'agriculture façonne les paysages du Parc naturel régional du Luberon et joue un rôle primordial dans l'économie locale. L'évolution de l'activité agricole engendre de nombreux impacts économiques, écologiques et paysagers. L'accroissement constant de nouvelles populations et la diminution du nombre d'exploitations agricoles nécessitent aujourd'hui d'orienter la consommation d'espace et de l'adapter aux besoins du territoire.

Une SAU en tension

La surface agricole utile (SAU) représente aujourd'hui 21% du territoire, avec 40% de production non alimentaire.
Ce constat est lié à l'évolution de la vocation agricole des terres (urbanisation et spéculation) et à la question de leur transmission. Une projection à 2030 laisse entrevoir une **diminution de 11% de la surface agricole** et une augmentation de 27% des surfaces en production non alimentaire.

Les conséquences de la diminution des cultures nourricières, du nombre d'agriculteurs et des surfaces cultivées sont multiples : impact massif sur les paysages, impact sur la biodiversité, enfrichement des milieux, agrandissement des exploitations au détriment de l'installation.

CHIFFRES en Luberon

DEPUIS 2000,
LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES A DIMINUÉ DE **40%**

... ET LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) A DIMINUÉ DE **15%**

UNE PRODUCTION DÉFICITAIRE EN PRODUITS D'ÉLEVAGE **11%** ET EN CÉRÉALES **61%**

UNE BAISSE DE **50%** DES POULES PONDEUSES

UN POTENTIEL NOURRICIER ÉVALUÉ À **37%** EN 2019. EN BAISSE CONTINUE POUR ATTEINDRE **19%** EN 2030

Le territoire a donc besoin d'une stratégie concertée entre les acteurs afin de mutualiser les moyens et trouver les ressources permettant d'**accompagner l'installation pérenne d'agriculteurs,** tout en assurant le développement d'outils de transformation ou de logistique et les possibilités de commercialisation des filières déficitaires sur le territoire.

Nos objectifs

Compte tenu de la diminution des cultures nourricières sur le territoire, il est essentiel de :

- **Conserver les surfaces cultivées et pâturées** en maintenant l'activité agricole.
- **Encourager l'installation d'agriculteurs** en facilitant la transmission des exploitations et en améliorant les conditions d'accueil : accès aux logements et aux bâtiments agricoles.
- **Limiter la spéculation foncière** par la création de ZAP (zones agricoles protégées).
- **Faciliter les projets agroécologiques et biologiques** en soutenant les actions vers une agriculture de qualité.
- **Impliquer les collectivités** qui ont un rôle majeur à tenir en matière de protection du foncier, de production alimentaire et de création d'emplois.

Des outils au service du foncier

PLANIFIER POUR LIMITER ET ORIENTER L'URBANISATION

L'artificialisation des terres cultivables peut être freinée par le biais de la planification dans les documents d'urbanisme à différentes échelles (PLU / SCoT / SRADDET).

La spéculation foncière peut également être limitée à la marge des zones urbanisées avec la création de zones spécifiques de protection renforcée (ZAP / PAEN).

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES POUR MAÎTRISER LE FONCIER

Plusieurs dispositifs permettent d'**impliquer les collectivités pour les aider à maîtriser le foncier**, voire à en planifier le portage : veille, droit de préemption, conventions SAFER, ferme communale, mise en place d'espaces tests agricoles.
Ces outils améliorent les connaissances du foncier à l'échelle communale, à travers des inventaires, des mobilisations de friches à forte valeur agronomique, des remises en état...

Enfin, les collectivités peuvent être facilitatrices pour soutenir des projets liés aux besoins annexes des producteurs : implantation d'outils de transformation, de logistique, de commercialisation. **La diversité des producteurs et des productions est facteur d'équilibre,** car la polyculture permet qu'une production pallie d'éventuels dégâts sur une autre (intempéries, maladies...).

ASSURER LA MISE EN RÉSEAU ENTRE LES PARTENAIRES POUR :

- **Développer l'accompagnement des porteurs de projets**
- **Informer les cédants pour favoriser la transmission**
- **Améliorer les conditions d'accueil des repreneurs** souhaitant s'installer (inventaire de logements vacants, zones de stockage, bergeries...).

LES PARTENAIRES

Agricultures & Territoires Chambres d'agriculture · safer Provence-Alpes-Côte d'Azur · Terre de liens · RENETA · ADEAR de Vaucluse

CHIFFRES en Luberon

1 agriculteur sur **2** partira à la retraite dans les 10 ans et **+** de la moitié sans repreneur ; ainsi **17 %** de la SAU a un avenir incertain.

La volonté politique a permis la création de **5** zones agricoles protégées (ZAP) sur le territoire.

INITIATIVES

Groupe foncier Sud Luberon

Depuis 2022, plusieurs communes, de Mérindol à Villelaure (84), forment un groupe projet autour du PAT afin de discuter de leurs problématiques et de mutualiser leurs actions pour dynamiser l'activité agricole de la plaine. Terres communales non cultivées, parcellaire morcelé et en friche, difficulté d'accès au logement, logistique/transformation.

Ces collectivités jouent un rôle capital et d'avenir en termes de préservation du foncier et aussi d'amélioration de l'alimentation dans leurs restaurants scolaires.

Terre de liens

Terre de liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne pour acquérir des terres et/ou bâtiments agricoles afin d'installer des paysans en agriculture biologique. Un groupe local de bénévoles a vu le jour dans le Luberon en 2022 et permet de mobiliser les citoyens sur ces sujets essentiels.

Charte agricole et ZAP intercommunale

L'intercommunalité DLVAgglo, située dans le 04, a mis en place une charte agricole associée à une ZAP sur 11 des 25 communes de l'intercommunalité. Cette ZAP occupe une superficie de plus de 8 000 ha et permet de préserver les terres agricoles. Elle peut favoriser à terme une dynamique d'installation plus soutenue.*

**DLVAgglo : Durance Luberon Verdon Agglomération*

Point Accueil Transmission

PAT Transmettre en agriculture — Point Accueil Transmission

Les chambres d'agriculture proposent ces «PAT» afin d'accompagner les futurs cédants à la transmission de leur exploitation. Dans les Alpes-de-Haute-Provence se tiennent chaque année des comités locaux de transmission sur chaque canton. Ils permettent de réunir les acteurs locaux concernés afin de mutualiser les connaissances, de cibler les personnes n'ayant pas de repreneurs et de faire les liens entre cédants et éventuels porteurs de projets. Sont présents à ces rencontres : CA04, MSA, représentants agricoles, techniciens SAFER, etc.

Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean-Jaurès
84400 Apt - 04 90 40 42 00
contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr

Parc naturel régional du Luberon

unesco Réserve de biosphère Géoparc mondial · Projet alimentaire territorial · FSP Organic Food System Programme · Union européenne Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural · Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur · Leader · L'Europe investit dans les zones rurales

Photos © D. Tatin, B. de la Guérivière, PNR Luberon - Maquette Bleu Tomate - 2022